

FONDS D'URGENCE ACTEURS CULTURELS 2020

DOSSIER DE CANDIDATURE

Préambule

Le secteur culturel est l'un des secteurs les plus fortement impactés par la situation sanitaire, alors qu'il était déjà fragilisé et en perte de vitesse sur le territoire toulousain.

Le domaine musique et spectacle vivant est particulièrement en danger, avec une baisse des emplois, d'autant plus inquiétante compte tenu de la compétition territoriale.

Une partie des employeurs ressort du domaine associatif, et peut bénéficier de subventions.

Afin de répondre aux enjeux du secteur, Toulouse Métropole crée un fonds d'urgence, action n°45 du Plan de relance économique pour l'emploi.

Il s'agit d'accompagner les acteurs culturels et associations qui doivent faire face à des pertes dues aux annulations de spectacles et d'évènements, aux fermetures des établissements publics et privés (dont les cinémas), des commerces culturels, aux difficultés de maintien de l'emploi etc...

Cette aide métropolitaine sera complémentaire et cohérente avec les aides apportées par l'État et les autres collectivités publiques.

Ce document présente le volet « subventions » de ce fonds d'urgence.

Priorités

- Assurer le maintien et la pérennité de la création artistique et de la vitalité culturelle du territoire métropolitain ;
- Soutenir l'emploi culturel dans ce secteur très impacté par la crise sanitaire ;
- Agir en complémentarité / cohérence avec les aides allouées par l'ensemble des collectivités publiques.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont les structures et acteurs culturels, dont le siège social est situé sur le territoire de Toulouse Métropole, sous les statuts suivants :

- Associations loi 1901
- Sociétés à statut coopératif
- Entreprises de spectacle vivant

Pour bénéficier de l'aide du fonds d'urgence, ces structures doivent cumulativement :

- Être employeuses de personnels permanents, occasionnels ou intermittents ;
- **Et** avoir une activité économique sur le territoire de la Métropole : cession de spectacles, concerts ou prestations

artistiques, de billetterie, de prestations intellectuelles ou techniques, de produits culturels et produits dérivés, gestion de lieu culturel, etc...

Critères d'éligibilité

Opérateurs culturels ayant subi des pertes d'exploitation significatives, dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19 exclusivement, et répondant aux critères suivants :

- Structures employeuses, dont le siège social se trouve sur le territoire de Toulouse Métropole.
- Pouvant attester, sur la période du 1er mars au 30 septembre 2020, de pertes d'exploitation importantes par rapport aux recettes prévisionnelles escomptées. La perte d'exploitation s'entend *hors subventions publiques* : la perte de recettes sera évaluée sur la base des baisses de recettes propres établies (ex : billetterie, vente prestations ou produits, locations, mécénat...).
- Ayant honoré les contrats avec les professionnels, personnels temporaires, engagements divers avec prestataires malgré l'annulation ou le report éventuel des actions/activités... le soutien exceptionnel de la Métropole visant à soutenir l'emploi et l'économie culturels.
- Produisant un budget prévisionnel global 2020 ajusté au 30 juin 2020 faisant apparaître, en le justifiant, le déficit probable en fin d'année. Ce budget prévisionnel devra mentionner les autres aides perçues ou espérées auprès d'autres collectivités ou fonds de soutiens divers.

Dépôt de demande

Dossier complet à fournir, au format numérique uniquement, à l'adresse suivante :

fonds.urgence.culture@toulouse-metropole.fr

à l'appui du formulaire disponible sur le site Internet de Toulouse Métropole comprenant :

- le formulaire unique de demande dûment complété ;
- l'annexe présentant la situation de la structure (point activités/budget/prestataires et mesures de gestion engagées pour faire face à la crise) ;
- l'attestation sur l'honneur signée par le représentant de la structure ;
- les pièces justificatives suivantes à annexer :
 - statuts datés et signés
 - avis de situation répertoire SIRENE de moins de 3 mois
 - rapport d'activités et comptes 2019 de l'association attestés ou, le cas échéant, certifiés (si CAC)
 - budget prévisionnel 2020 ajusté au 30 juin 2020
 - journal de paie sur la période du 1er janvier au 30 juin 2020
 - copie des démarches entreprises en matière de dispositifs d'aides (dont copie notifications reçues)
 - toutes pièces pouvant être produites à l'appui de votre demande (notamment facture, convention, contrat)
 - RIB

Deux sessions de dépôt des demandes sont prévues, aux dates limites suivantes :

- 31 juillet 2020
- 30 septembre 2020

D'autres dates de dépôts sont susceptibles d'être fixées ultérieurement.

Pour toute information merci de bien vouloir envoyer un mail à fonds.urgence.culture@toulouse-metropole.fr, ou contacter la Direction Recherche & Développement Culture au 05 62 27 68 81

NB : en cas de maintien des mesures de distanciation sociale au-delà du 15 juillet 2020, la collectivité pourra proroger les dispositions du présent dispositif.

Types d'aides et modalités de versement

Les aides seront accordées par voie de subventions, examinées au cas par cas.

Elles seront versées en une seule fois, sur l'exercice 2020, sous réserve de la disponibilité des crédits budgétaires votés par la collectivité et dans le strict respect des critères d'éligibilité exposés ci-avant.

La collectivité se réserve le droit d'effectuer un contrôle a posteriori sur les dépenses et les recettes déclarées et réelles, et procéder aux réclamations des sommes qui auraient été indument versées.

Modalités de prise de décision

Tous les dossiers correspondant aux critères d'éligibilité seront examinés par les services de la Direction Générale Culture et soumis à validation du Bureau de la Commission Culture de Toulouse Métropole.

L'attribution des subventions sera soumise à délibération lors d'un Conseil métropolitain à venir.

Nota :

Les acteurs culturels ne répondant pas à ces critères sont invités à consulter le règlement du Fonds de solidarité de la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole.

« En cochant « j'autorise » je consens à ce que les données saisies dans le présent dossier et l'ensemble des pièces annexes soient traitées dans le cadre de l'instruction des dossiers déposés dans le cadre d'une demande d'aide exceptionnelle COVID19 à la Mairie de Toulouse. Je suis informé.e du retrait possible de mon consentement, à tout moment, en le demandant à la DRDC de la Mairie de Toulouse 71 rue du Taur 31000 Toulouse ».

J'autorise l'utilisation des données saisies

DATE DE RÉCEPTION :

NUMÉRO DE DOSSIER :

TRAITÉ LE :

QUALITÉ REPRÉSENTANT-E :

QUALITÉ REPRÉSENTANT-E LÉGAL-E :

MONTANT PROPOSÉ :

1 - Présentation de votre structure

NOM DE LA STRUCTURE :

CHAMP DISCIPLINAIRE DOMINANT :

Statut juridique :

Fonction du responsable de la demande :

Civilité du responsable de la demande :

N° de téléphone du responsable de la demande :

Nom Prénom du

responsable de la demande :

REPRÉSENTANT-E-S LÉGAL-E-AUX DE LA STRUCTURE :

Civilité :

Nom Prénom :

Fonction :

Civilité :

Nom Prénom :

Fonction :

Civilité :

Nom Prénom :

Fonction :

Numéro SIRET :

Code APE :

Adresse du siège social :

Adresse de correspondance (si différente) :

CATÉGORIE D'ENTREPRENEUR :

1

2

3

LABEL - à préciser :

AGRÉMENT - à préciser :

AFFILIATION - à préciser :

AUTRE - à préciser :

MOYENS HUMAINS :

Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP)

Nombre total de salariés

dont intermittent(s)

dont CDI

dont CDD

Nombre d'emplois aidés

Nombre de bénévoles

Autre - précisez ici :

Nombre d'adhérents

Montant de cotisation

2 - Impacts de la crise sanitaire sur votre structure

2-1 Impacts sur l'activité de votre structure

Sur quels aspects de votre activité la crise sanitaire a-t-elle eu un impact ?

Vous pouvez également joindre à ce questionnaire tout document permettant d'appréhender le contexte et les impacts.

Par exemple : Annulation ou report d'évènement/manifestation, organisation d'évènement/manifestation à venir (surcoût d'indemnisations, de communication etc.), résidences, créations, tournées ou dates de représentation annulées ou reportées, engagements artistiques (pour les lieux culturels) annulés/payés/reportés, annulation ou reports d'actions de médiation/animation/rencontres professionnelles/formations/suivis prestations, demande de remboursement de billetterie ou autre prestation etc.

2-2 Impacts sur la situation financière de votre structure

Merci de détailler ci-dessous les conséquences chiffrées de la crise sanitaire COVID19 :

PERTES DE RECETTES PROPRES	MONTANT
Billetterie	
Vente prestations et produits	
Mécénat	
Autre - préciser ici :	

DÉPENSES ÉVITÉES	MONTANT
Fonctionnement	
Investissement	
Personnel	
Autre - préciser ici :	

DÉPENSES CONJONCTURELLES	MONTANT
Mesures sanitaires et de sécurité	
Autre - préciser ici :	

RESSOURCES AUTRES	MONTANT
Fonds propres	
Trésorerie positive (comptes courants, livrets...)	

Avez-vous dû mettre fin à des contrats ou licencier du personnel ?

oui

non

Compléments d'information sur le niveau d'impact financier :

2-3 Mesure(s) de gestion et aide(s) sollicitée(s)

Merci de préciser quelle(s) mesure(s) de gestion vous avez prise(s) pour faire face à la crise :

Recours au chômage partiel

Recours à des aides spécifiques - précisez lesquelles :

Recours aux prêts bancaires/reports de crédits

Délais de paiement d'échéance sociales et/ou fiscales

Campagne de dons

Autres mesures - précisez lesquelles :

Avez-vous déposé d'autre(s) demande(s) d'aide exceptionnelle liée à la crise sanitaire auprès d'autre(s) organisme(s)/collectivité(s) ?

Non

Oui

Si oui, veuillez indiquer le montant demandé et/ou obtenu, ainsi que le(s) organisme(s)/collectivité(s) sollicité(e-s) *:

Montant demandé :

Organisme(s)/collectivité(s) sollicité(e-s):

Montant obtenu :

Montant demandé :

Organisme(s)/collectivité(s) sollicité(e-s):

Montant obtenu :

Montant demandé :

Organisme(s)/collectivité(s) sollicité(e-s):

Montant obtenu :

Montant demandé :

Organisme(s)/collectivité(s) sollicité(e-s):

Montant obtenu :

Montant demandé :

Organisme(s)/collectivité(s) sollicité(e-s):

Montant obtenu :

** Justificatif à joindre à votre demande (copie de(s) demande(s) et/ou notification(s))*

Merci d'expliciter ci-dessous les mesures de gestion prises pour faire face à la crise :

3- budget prévisionnel 2020 actualisé

CHARGES (TTC)

60 - ACHATS

Achat d'études et de prestations de services :
 Achat non stockés de matières et fournitures :
 Fournitures administratives :
 Fournitures non stockables (eau, énergie) :
 Autres fournitures :

61 - SERVICES EXTÉRIEURS

Sous-traitance générale :
 Locations :
 Entretien et réparation :
 Assurances :
 Documentation :
 Divers :

62- AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS

Rémunérations intermédiaires et honoraires :
 Publicité, publications :
 Déplacements, missions :
 Frais postaux et télécommunications :
 Services bancaires, autres :

63- IMPÔTS ET TAXES

Impôts et taxes sur rémunérations :
 Autres impôts et taxes :

64- CHARGES DE PERSONNEL

Rémunérations des personnels :
 Charges sociales :
 Autres charges du personnel :

65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

66- CHARGES FINANCIÈRES

67- CHARGES EXCEPTIONNELLES

68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

69- IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (IS)

TOTAL CHARGES :

PRODUITS (TTC)

70 - VENTES, PRESTATIONS DES SERVICES, MARCHANDISE

Marchandises :
 Billetterie :
 Prestations de services :
 Produits des activités annexes :

74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Europe :
 Etat :
 Région :
 Département :
 Métropole :
 Mairie de Toulouse :
 Dons, mécénat :

75- AUTRES PRODUITS DE GESTION

Cotisations :
 Autres :

76- PRODUITS FINANCIERS

77- PRODUITS EXCEPTIONNELS

78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

TOTAL PRODUITS :

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

86 - EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Secours en nature :
 Mise à disposition gratuite de biens et prestations :
 Personnel bénévole :

TOTAL :

87 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Bénévolat :
 Prestations en nature :
 Dons en nature :

TOTAL :

Attestation sur l'honneur

A retourner complétée, datée, signée et scannée

Je soussigné(e) _____, représentant-e légal-e de _____,
en ma qualité de _____, certifie que :

- l'association est régulièrement déclarée ;
- l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les 3 derniers exercices pour l'ensemble de ses activités* :
 - inférieur ou égal à 500 000€
 - supérieur à 500 000€
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier.

Sollicite auprès de Toulouse Métropole dans le cadre du dispositif "FONDS D'URGENCE ACTEURS CULTURELS 2020", l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de :

Enfin, je déclare avoir pris connaissance de l'article 441-6 alinéa 2 du Code Pénal qui précise que "le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende", et certifie l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis dans ce dossier.

Fait à _____, le _____

Signature

* Conformément à la Décision 2012/21/UE de la Commission Européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement n°1407/2013 (UE) de la Commission du 18 décembre relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Annexe 1

INDUSTRIES CULTURELLES & CREATIVES

Industries créatives	Domaine d'activité	Secteur	Intitulé Naf rév.2
Industries culturelles	Performances artistiques	Musique	Enregistrement sonore et édition musicale
		Arts	Arts du spectacle vivant
			Création artistique relevant des arts plastiques
		Autre création artistique	
	Soutien & gestion	Activités de soutien au spectacle vivant	
	Gestion de salles de spectacles	Formation	Enseignement culturel
			Édition de livres
	Édition de livre et de presse	Édition	Édition de journaux
			Édition de revues et périodiques
			Autres activités d'édition
	Agence de presse	Cinéma	Activités des agences de presse
			Production de films pour le cinéma
	Audiovisuel	Cinéma	Distribution de films cinématographiques
			Production de films et de programmes pour la télévision
		Télévision	Édition de chaînes généralistes
			Édition de chaînes thématiques
Radio		Édition et diffusion de programmes radio	
Post-prod		Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	
Photographie		Activités photographiques	
Édition		Édition et distribution vidéo	
Communication	Production de films institutionnels et publicitaires		
Industries de contenu	Multimédia		Édition de jeux électroniques
			Édition de logiciels système et de réseau
			Édition de logiciels outils de développement et de langages
			Édition de logiciels applicatifs
			Programmation informatique
	Architecture		Autres activités informatiques
			Activités d'architecture
			Fabrication de vêtements de dessus
	Mode textile		Fabrication de vêtements en cuir
			Fabrication de vêtements de travail
			Fabrication de vêtements de dessous
			Fabrication d'autres vêtements et accessoires
			Fabrication d'articles en fourrure
			Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie
			Fabrication de chaussures
	Artisanat d'Art	Ameublement	Fabrication de meubles de bureau et de magasin
			Fabrication de meubles de cuisine
			Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur
		Joaillerie	Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement
Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie			
Musique		Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires	
		Fabrication d'instruments de musique	
Ferronnerie	Fabrication de coutellerie		
Industries de communication	Design		Fabrication de serrures et de ferrures
			Activités spécialisées de design
			Régie publicitaire de médias
Publicité			Activités des agences de publicité

source : dossier ICC - au/t - Toulouse Métropole - mars 2018